

[Français]

L'EMPLOI

ON DEMANDE SI LE QUÉBEC A DONNÉ DES GARANTIES PERMETTANT AUX MUNICIPALITÉS DE PRÉSENTER DES PROJETS ÉTÉ-CANADA

M. Pierre Gimaiël (Lac-Saint-Jean): Madame le Président, ma question s'adresse à l'honorable secrétaire parlementaire du ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Vu le grand désir de limiter les pouvoirs des municipalités du Québec qu'a démontré le gouvernement de cette province, surtout l'année dernière, en empêchant les municipalités de présenter des projets Canada au travail et des projets de Jeunesse-Canada au travail, le secrétaire parlementaire pourrait-il dire si présentement la province de Québec lui a donné des garanties qu'en 1982 les municipalités pourront présenter des projets Été-Canada?

M. Rémi Bujold (secrétaire parlementaire du ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, malheureusement le gouvernement du Québec ne nous a pas encore indiqué si cette année il allait permettre à ses gouvernements municipaux de présenter des projets dans le cadre du programme Jeunesse-Canada au travail. Nous avons des discussions avec les représentants du gouvernement, et nous espérons que cette année ils vont ouvrir leur jeu et permettre à ces municipalités de présenter des projets. J'aurais peut-être une suggestion à faire aux représentants du gouvernement du Québec, étant donné leur grand désir de démocratie, ce serait de tenir un référendum au niveau des municipalités du Québec pour savoir si elles désirent des projets.

* * *

[Traduction]

LES PÊCHES

LE DROIT DE DOUANE IMPOSÉ PAR LA FRANCE SUR LA MORUE IMPORTÉE DU CANADA

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Madame le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre et ministre des Finances. L'industrie de la pêche au Canada est aux prises avec des problèmes de commercialisation insurmontables. Comme ma question porte sur le droit de douane, je demande pourquoi le Canada accorde à la France des droits de pêche préférentiels alors qu'elle frappe d'un droit de 15 p. 100 nos exportations de morue sans en faire autant pour nos concurrents? Le ministre voudrait-il communiquer avec les autorités françaises et les dirigeants économiques par le canal des liens contractuels mis en place par le premier ministre, pour leur expliquer que le Canada ne peut accepter pareille situation et demande que nos exportations de morue ne soient plus frappées de droits de douane?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Pêches et des Océans): Madame le Président, j'ai discuté avec des responsables de la Communauté européenne de la possibilité de réduire les droits de douane imposés sur le poisson canadien. Jusqu'à l'affermissement du dollar, nous exportions des quantités con-

Questions orales

sidérables de poisson vers les marchés d'Europe. En ce qui concerne la France, le député sait sûrement que les pêcheurs français exercent leur activité dans nos eaux conformément à un traité conclu il ya bien des années. Je suppose qu'il ne nous demande pas de négliger nos obligations à cet égard.

En ce qui concerne l'accès au Marché commun, la position du député sera défendable quand nous pourrions ratifier l'entente négociée avec les Européens. En somme, les entreprises canadiennes devront décider si elles veulent tout le poisson sans pouvoir le vendre ou échanger du poisson contre l'accès à ces marchés.

* * *

LES ACCORDS FISCAUX ENTRE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET LES PROVINCES

LA FORMULE RELATIVE AUX PAIEMENTS DE PÉRÉQUATION

M. Tom McMillan (Hillsborough): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Au début de la semaine, le Conference Board du Canada a prédit qu'en 1982, le taux de croissance de l'Ontario serait plus faible que celui de toute autre province. Comme le budget du ministre relie les paiements de péréquation consentis aux provinces pauvres aux résultats économiques de l'Ontario plutôt qu'à une norme nationale, et que l'économie de l'Ontario périclité, va-t-il enfin admettre, comme le Conseil des premiers ministres des Maritimes qui a publié une déclaration en ce sens cette semaine, qu'avec la nouvelle formule, moins de provinces auront droit aux paiements de péréquation et que celles qui y auront droit obtiendront moins d'argent? Le ministre va-t-il admettre qu'avec la nouvelle formule, le gouvernement fédéral cherche seulement à accroître ses recettes au détriment des services essentiels des provinces pauvres?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Non, madame le Président. Je ne suis pas d'accord car dans sa question le député a dit des choses inexactes. Premièrement, je ne crois pas que l'économie ontarienne soit au bord de la faillite comme il l'a laissé entendre. Toutes les provinces se sont prononcées contre la formule de péréquation actuelle. Elle a été critiquée par un groupe de travail parlementaire représentant tous les partis qui a recommandé son abandon. Nous avons dû présenter un bill au cours de la présente session pour empêcher l'Ontario de recevoir arbitrairement des paiements de péréquation. De toute évidence, il fallait proposer une nouvelle formule tenant compte du fait que l'Ontario pouvait assurer des services publics satisfaisants. Les paiements de péréquation seront donc calculés sur cette base. Voilà la démarche adoptée.

● (1150)

En fait, au lieu de réduire les paiements de péréquation comme le prétend le député, cette formule va les augmenter d'environ 15 p. 100 au total, d'année en année. A mon avis, cela représente une augmentation assez importante des paiements pour les provinces bénéficiaires.